

RÈGLEMENT DU JEU « CHASSE AU LAPIN DE PÂQUES »

Article 1 – Société organisatrice

La société **Camp du Domaine**, Société en Nom Collectif, dont le siège social est situé 2581 route de Bénat, 83230 Bormes-les-Mimosas, immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro 305 708 919, représentée par son Directeur, Monsieur Marc DEFOUR (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Chasse au lapin de Pâques » (ci-après le « Jeu »), dans les conditions définies par le présent règlement.

Article 2 – Objet du jeu

Le Jeu consiste à retrouver une peluche représentant un lapin, dissimulée par la Société Organisatrice à l'intérieur de l'enceinte du camping Camp du Domaine, exclusivement en extérieur et dans une zone commune accessible à tous.

Chaque semaine de jeu donne lieu à la désignation d'un gagnant.

Article 3 – Dates et durée du jeu

Le Jeu se déroule sur deux périodes distinctes :

- du **11 avril 2026 au 18 avril 2026 inclus** ;
- du **19 avril 2026 au 26 avril 2026 inclus**.

Il n'y a **qu'un seul lapin à trouver par période**. Dès que le lapin est trouvé sur une période donnée, la fin de la période est immédiatement annoncée par la Société Organisatrice et le Jeu est clos pour ladite période.

Article 4 – Conditions de participation

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure séjournant au Camp du Domaine pendant l'une des périodes de jeu.

Les mineurs sont autorisés à participer à la recherche du lapin **sous la responsabilité exclusive de leurs parents ou représentants légaux**.

Le lot, s'il est remporté, sera **attribué exclusivement à un adulte majeur**, responsable de son utilisation et de la conformité du séjour aux conditions du présent règlement.

Sont exclus de la participation :

- les membres du personnel du Camp du Domaine ;
- toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du Jeu ;
- ainsi que leur conjoint(e), concubin(e), descendants, descendants, frères et sœurs.

Une même personne ou une même famille ne peut remporter qu'un seul lot sur l'ensemble du Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 5 – Modalités de participation

Pour participer au Jeu, les participants doivent rechercher le lapin dissimulé par la Société Organisatrice dans l'enceinte du camping, dans le strict respect des règles suivantes.

5.1 Localisation du lapin

Le lapin est **obligatoirement caché en extérieur**, dans une **zone commune accessible à tous**.

Le lapin ne sera **jamais enterré, jamais suspendu, ni dissimulé de manière dangereuse ou nécessitant une manipulation risquée**.

Il est placé de façon visible et accessible, sans nécessiter de déplacement d'éléments, d'escalade, de fouille, ni d'intervention pouvant présenter un risque pour les participants.

Le lapin **ne peut en aucun cas** se trouver :

- dans ou aux abords immédiats des commerces (bar du Tennis, Oustaou, supérette, restaurant Bar du Domaine, spa, bazar) ;
- dans un bâtiment, quel qu'il soit ;
- en intérieur ;
- dans ou autour des mobil-homes, bungalows ou leurs espaces extérieurs privatifs ;
- sur les emplacements de camping ;
- dans ou autour de la Villa ;
- dans ou autour des blocs sanitaires ;
- sur la plage ;
- dans toute zone non accessible au public.

Aucune réclamation ne pourra être formulée au motif d'une mauvaise interprétation des zones autorisées ou interdites.

5.2 Comportement des participants

Les participants s'engagent à rechercher le lapin sans dégrader les installations, les espaces naturels ou les équipements du camping, et dans le respect des autres vacanciers.

Il est **strictement interdit de déplacer volontairement le lapin**, de le cacher à nouveau, de le déplacer dans une zone interdite ou de tenter d'induire les autres participants en erreur.

Toute tentative de déplacement, de dissimulation volontaire ou de manipulation frauduleuse du lapin entraînera l'exclusion immédiate du Jeu et, le cas échéant, l'annulation du gain.

Tout comportement dangereux, inapproprié ou contraire au règlement intérieur du camping entraînera l'exclusion immédiate du Jeu.

Article 6 – Désignation des gagnants

Le lapin peut être recherché librement, y compris par plusieurs familles ou participants simultanément ou conjointement.

Toutefois, **une seule famille sera déclarée gagnante par période de jeu**.

Le gagnant est la famille qui **apporte physiquement le lapin trouvé à la réception du camping**, ou à toute autre personne expressément désignée par la Société Organisatrice.

Toute découverte du lapin non suivie de sa remise à la réception ne pourra être prise en compte.

L'annonce officielle du gagnant met immédiatement fin au Jeu pour la période concernée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité du gagnant, la composition du foyer et le respect du présent règlement avant validation définitive du gain.

Article 7 – Dotations

Deux lots sont mis en jeu au total, à raison d'un lot par période :

- **Un séjour d'une semaine en mobil-home pour 4 personnes maximum**, bébés inclus, au Camp du Domaine.

Le séjour est à effectuer **avant le 30 avril 2027**, sous réserve des périodes d'ouverture du camping, soit :

- jusqu'au 31 octobre 2026 ;
- puis à compter du 20 mars 2027.

Le séjour **ne pourra en aucun cas être utilisé pendant les mois de juillet et août**, toutes années confondues.

Article 8 – Conditions d'utilisation du lot

Le lot est strictement :

- nominatif ;
- non cessible ;
- non échangeable ;
- non remboursable ;
- non modifiable dans sa nature.

Aucun surclassement, changement de type d'hébergement, réduction de durée ou compensation financière ne pourra être demandé.

Le séjour est limité à **4 personnes maximum, bébés inclus**.

Les frais annexes éventuels (taxe de séjour, options, suppléments, assurance, transport, etc.) restent à la charge du gagnant.

Si le gagnant ne peut ou ne souhaite pas bénéficier de son lot, celui-ci sera définitivement perdu sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée.

Article 9 – Responsabilité

La participation au Jeu se fait sous la pleine responsabilité des participants.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des accidents, dommages matériels ou corporels, directs ou indirects, pouvant survenir à l'occasion de la participation au Jeu.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de toute décision administrative rendant impossible la poursuite du Jeu.

Article 10 – Données personnelles

Aucune donnée personnelle n'est collectée dans le cadre de la participation au Jeu, hors celles strictement nécessaires à l'identification et au contact des gagnants.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, en adressant leur demande via le formulaire de contact du site www.campdudomaine.com.

Article 11 – Communication autour du jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit de communiquer uniquement sur le fait que le lot a été remporté pour une période donnée, **sans divulgation de l'identité du gagnant**.

Aucune donnée nominative, photographie ou information personnelle relative au gagnant ne sera diffusée.

Article 12 – Modification ou annulation du jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le Jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure ou de contraintes indépendantes de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 12 – Droit applicable et litiges

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents.

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de huit (8) jours après la fin du Jeu.

Article 13 – Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement est consultable à la réception du Camp du Domaine et sur le site internet www.campdudomaine.com.